

Sur motion de M. *Lawson*, secondé par M. *Walsh*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat indiquant les noms de tous les Collecteurs de Douane et autres Officiers employés dans cette Puissance à la perception des Droits de Douane et de Havre, la date de la nomination de chaque tel Officier, le nom de l'endroit où il est employé, le salaire annuel qui lui est payé, le montant perçu à chaque port ou endroit durant la dernière année fiscale, et faisant voir séparément les montants de Droits d'Importation, d'Exportation et de havre qui ont été perçus.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'Honorable M. *Smith*, secondé par l'Honorable M. *Anglin*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat indiquant les montants fixés, depuis le 1er Mai dernier, comme salaires des Maîtres de Poste, des Clercs, Trésoriers et Députés-Trésoriers des Bureaux de Poste, des Collecteurs de Douane, des Percepteur du Revenu de l'Intérieur et des Droits d'Accise dans la Puissance du *Canada*, spécifiant l'augmentation s'il en est, faite aux salaires que recevaient ces Officiers l'année précédente, et les noms de ces Officiers; aussi, un Etat indiquant les salaires actuels des Officiers et autres personnes employés sur les chemins de fer du Gouvernement dans le *Nouveau-Brunswick* et la *Nouvelle-Ecosse*, l'augmentation s'il en est, faite à leurs salaires depuis le 1er Juillet dernier, avec les noms de ces Officiers et employés.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Robitaille*, secondé par M. *McMillan*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre Copies de tous Rapports, de toute Correspondance et de tous autres Papiers relatifs au chemin de fer Intercolonial, depuis la Conférence tenue à *Québec* au sujet de l'Union des Provinces.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par l'Honorable M. *Holton*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat indiquant le montant non-dépensé qui restait, le premier Juillet dernier, sur la somme accordée durant la dernière Session du Parlement de la Province du *Canada* pour le service de Police Secrète; aussi, le montant non dépensé qui reste encore à cette date.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Sproat*, secondé par M. *Hurdon*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toutes explorations et de tous Rapports au sujet de Havres sur la côte Est du Lac *Huron*; aussi, de tous Rapports relatifs aux dites explorations de Havres, soit Havres de Refuge ou autres, au Nord de la Ville de *Goderich* sur la dite côte Est du Lac *Huron*.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *White*, secondé par M. *Magill*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat indiquant le montant des droits perçus au Canal de la Baie de *Burlington* depuis le 1er Avril 1864 jusqu'au 1er Juillet 1867 inclusivement; cet Etat indiquant aussi le montant total perçu chaque année durant la même période.